



**EQUIPE S.M.E.S.
CENTRE HOSPITALIER
SAINTE-ANNE**



PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL - HIVER 2003/2004

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU
MERCREDI 26 NOVEMBRE 2003**

Plan Grand froid

Ouverture

Patrick ROUYER
Délégué, FNARS Ile-de-France

Pour la deuxième année consécutive, nous présentons le dispositif hivernal prévu pour Paris. Cette édition est organisée en partenariat avec La Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France (MIPES). Cette réunion a pour vocation de souder le travail social mené par les nombreux intervenants institutionnels et de terrain, en permettant à chacun de connaître les différentes actions menées et de confronter les éventuelles difficultés.

Le dispositif du plan Grand froid

Table ronde

La table ronde réunissait les intervenants suivants :

Jean-Philippe HORREARD, DASS, Paris

Benjamin POIRET, directeur de cabinet de l'adjointe au Maire de Paris, chargée de la lutte contre l'exclusion, Mylène Stambouli

Stéfanía PARIGI, SAMU Social de Paris

La table ronde était animée par Patrick ROUYER, délégué, FNARS Ile-de-France

I. Présentation du dispositif hivernal à Paris

Jean-Philippe HORREARD

La période récente a montré que la planification de l'offre d'hébergement d'urgence et celle du dispositif logistique qui l'accompagne pendant l'hiver à Paris étaient un exercice délicat et nécessitaient un suivi quotidien.

La mobilisation que suscite ce dispositif est importante. Selon les derniers recensements, il existe en effet 4 237 places d'hébergement d'urgence disponibles pour la population parisienne, tandis que 480 places supplémentaires peuvent être mobilisées en cas de déclenchement des niveaux 2 et 3 du plan. A cela s'ajoutent quelque 6 000 places en hôtel pour les demandeurs d'asile, leurs familles et les déboutés. Le budget annuel de ce dispositif d'urgence s'élève à près de 100 millions d'euros – à l'exclusion des dépenses relevant de l'hébergement d'insertion.

La mobilisation et la coordination du dispositif hivernal de lutte contre l'exclusion réunissent les associations, les acteurs de terrain, les partenaires institutionnels, les collectivités locales et l'Etat. Le dispositif vise à apporter des réponses concrètes à une situation de crise, par définition difficile à anticiper.

1. L'organisation des services de l'Etat

Conformément à la circulaire du 7 octobre 2003 et à l'instruction complémentaire du 7 novembre 2003, le plan hivernal se décline selon trois niveaux d'intervention. A chaque niveau correspond un degré de mobilisation des services et des acteurs institutionnels.

a. Le niveau 1 dit de vigilance et de mobilisation hivernale

Le premier niveau du plan hivernal est mis en œuvre par le préfet de département. Il est permanent entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Une réflexion pourrait être engagée sur la pertinence de ces dates et sur l'éventuelle nécessité de les étendre aux deux dernières quinzaines d'octobre (les premiers coups de froid étant de plus en plus fréquents à cette date) et aux deux premières quinzaines d'avril (pour faire face aux gelées tardives).

La mise en œuvre du niveau 1 permet l'ouverture de 1 000 places supplémentaires par rapport aux 3 200 places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année. Ces places sont disponibles à la Mie de Pain, au Fort de l'Est et dans un pavillon de l'hôpital Broussais.

Le niveau 1 ne nécessite pas une organisation institutionnelle particulière. Une information sur les capacités d'hébergement est régulièrement transmise à la DASS, permettant à celle-ci de connaître les difficultés ponctuelles rencontrées par les acteurs de terrain.

b. Le niveau 2 dit plan Grand froid

Le plan Grand froid est déclenché en Ile-de-France par le préfet de police, lorsque les températures enregistrées ou ressenties se maintiennent entre -5°C et -10°C la nuit, pendant plusieurs jours. Ce niveau se veut exceptionnel, afin que le plan Grand froid ne s'étende pas sur une grande partie de l'hiver. Un partenariat avec Météo France permet de disposer d'informations fiables à 90 % trois jours à l'avance, ce qui facilite l'anticipation du déclenchement et la mobilisation des intervenants.

La DASS est chargée de piloter le dispositif au quotidien, le service Urgence sociale et intégration établissant chaque matin une synthèse des informations fournies par le 115 et les différentes associations de terrain. Ces synthèses sont envoyées à la DRASS et au Secrétariat d'Etat à la Lutte contre l'exclusion. Elles doivent permettre de prendre éventuellement de nouvelles dispositions pour la nuit à venir.

Il s'agit pour la DASS d'ajuster en permanence le dispositif d'hébergement et de lutte contre l'exclusion aux besoins réels du terrain. S'y ajoute un dispositif de veille régionale devant faciliter la mutualisation des moyens entre les départements franciliens et de désengorger Paris d'une demande non satisfaite en hébergement d'urgence, en petite couronne surtout, mais aussi dans le reste des départements.

c. Le niveau 3 dit plan Froid extrême

Le plan Froid extrême est déclenché lorsque les températures sont inférieures à - 10°C la nuit. L'anticipation de cette situation de crise nécessite la mobilisation de tous les Ministères et de la Ville de Paris, qui doivent alors trouver des solutions tous azimuts en matière d'accueil, d'hébergement, de mise à l'abri, d'aide alimentaire, etc.

2. L'organisation du dispositif hivernal sur le terrain

Le déroulement opérationnel du plan sur Paris repose sur deux principes :

- la régulation de l'offre et de la demande, assurée par le 115 ;
- le renforcement du dispositif d'hébergement, d'accueil, de mise à l'abri et de distribution de l'aide alimentaire.

a. La régulation par le 115

En période hivernale, le 115 dispose, outre des chambres d'hôtel, d'environ 1 000 places, sur les 4 000 disponibles. Ces places peuvent être proposées pour une nuit ou pour un programme de sept nuitées, le plus souvent renouvelable. Le nombre de places à la disposition du 115 était de 850 et a augmenté à 1 000 à la demande du Secrétariat d'Etat à la Lutte contre l'exclusion, afin de faciliter la régulation de l'hébergement d'urgence. Parallèlement, il a été demandé aux associations parisiennes de signaler systématiquement au 115 le nombre de places vacantes, afin de les remettre dans le « pot commun ». Chaque matin, le 115 transmet ainsi à la DASS un état statistique de l'hébergement de la veille, indiquant :

- le nombre d'appels reçus ;
- la durée moyenne des entretiens ;
- le nombre d'hébergements disponibles, de jour comme de nuit, et le nombre d'hébergements occupés, permettant de déterminer le taux d'occupation ;
- le nombre de lits dits épuisés, qui indique la demande insatisfaite à 18 heures et détermine l'état de tension de la demande ;
- le nombre de familles suivies ;
- les activités de maraudes.

Ces informations quotidiennes permettent d'assurer un suivi précis en fonction de l'évolution prévisible de la demande. La réponse aux familles reste une priorité, l'organisation étant renforcée cet hiver pour faire face à un afflux probable. Il a été demandé que quelques chambres d'hôtel soient réservées systématiquement chaque soir aux nouvelles familles primo-arrivantes.

b. Le renforcement du dispositif d'hébergement, d'accueil et de mise à l'abri

Le renforcement du dispositif est traditionnel durant l'hiver. Tous les acteurs associatifs et institutionnels mobilisent leur énergie, afin d'assurer à Paris la meilleure couverture possible des personnes en situation de précarité face aux aléas climatiques. La RATP, par exemple, est un partenaire précieux de la DASS, puisque la mise en œuvre du plan Atlas permet de transporter jusqu'à 800 personnes par jour vers les lieux d'hébergement d'urgence.

Cette année, les quatorze espaces solidarité et insertion (ESI) seront ouverts la nuit, avec pour seule fonction la mise à l'abri des personnes. Deux ESI (l'Agora d'Emmaüs 1^{er} arrondissement et Cœur des Haltes, dans le XII^e arrondissement) sont ouverts désormais 24 heures sur 24, pendant toute la période hivernale. Ces deux associations ont souhaité faire de ces ESI des lieux de passage et de convivialité la nuit pour les sans abris. Pour éviter un engorgement des ESI – qui a d'ailleurs déjà été constaté lors des premiers froids d'octobre –, quatre locaux d'ESI supplémentaires sont prévus en cas de déclenchement du niveau 2, sur un principe de rotation hebdomadaire, pour une ouverture la nuit.

La distribution de l'aide alimentaire est également renforcée, dès le déclenchement du niveau 2. Les principaux acteurs associatifs sont alors mobilisés par la DASS et par la Mairie, afin de permettre une augmentation du nombre de repas :

- aux points de départ et d'arrivée du plan Atlas ;
- dans les ESI appelés à rester ouverts la nuit ;
- dans les hôtels accueillant des familles étrangères ;
- par le biais de maraudes plus nombreuses ;
- par le biais des équipes mobiles du SAMU social.

Le plan Grand froid à Paris ne modifie pas fondamentalement l'organisation accompagnant le déroulement de la campagne hivernale. Un nombre plus important de places est toutefois prévu, tandis que les moyens budgétaires alloués au dispositif hivernal n'ont jamais été aussi élevés. Un certain pragmatisme prévaut afin d'éviter tout épuisement inutile du dispositif actuel.

II. Le rôle de la Ville de Paris dans le dispositif hivernal d'urgence sociale

Benjamin POIRET

Pour la campagne hivernale, la collectivité parisienne met à disposition 355 places, qui sont gérées directement par le Centre d'action sociale (CAS) de la Ville de Paris, dans les centres Crimée, Curial, René-Fonck, George Sand et Baudricourt. La collectivité met par ailleurs à disposition des associations 427 places d'hébergement. Celles-ci font partie des 4 237 disponibles tout l'hiver. Enfin, en cas de déclenchement du plan Grand froid, quatre gymnases peuvent être mobilisés (Paul Gauguin dans le IX^e arrondissement, Poissonniers dans le XVIII^e, Keller dans le XV^e et Le Vau dans le XX^e), ce qui représente 240 places supplémentaires, soit près de la moitié des 487 prévues par le plan. L'accueil est assuré par les personnels du CAS et ceux de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La collectivité parisienne apporte également un soutien logistique en cas de grand froid. Elle propose la participation du PIM (Paris Info Mairie) au dispositif d'accueil téléphonique du 115 et met à disposition six camionnettes avec chauffeur, afin de renforcer les équipes mobiles conduisant les sans abris vers les centres d'hébergement.

Plus généralement, la collectivité parisienne s'est engagée aux côtés de l'Etat et de la région dans une politique de long terme d'humanisation des principaux centres d'hébergement parisiens. Cette démarche vise notamment à convaincre les sans abris d'accepter un hébergement qui les accueillera plus dignement. De nouveaux centres à taille humaine seront parallèlement créés pour compenser les 1 000 places perdues à l'occasion de ces opérations de réhabilitation. Quatorze millions d'euros sont prévus à ce titre d'ici 2007. Cette politique suppose cependant un abondement des crédits de l'Etat et des terrains disponibles à Paris pour ces constructions.

Au-delà de l'hébergement, la collectivité parisienne participe également au dispositif de veille sociale. La Ville de Paris, en tant que membre du GIP SAMU Social, a versé deux millions d'euros à ce titre en 2003. Elle édite par ailleurs le guide Solidarité, désormais annuel, dont la prochaine édition paraîtra le 15 décembre. Elle finance, enfin, la moitié du budget des lieux d'accueil de jour, à hauteur de 2,7 millions d'euros, et une partie importante de l'aide alimentaire, à hauteur de 5,5 millions d'euros, soit plus du double du montant versé entre 2001 et 2003.

III. Le rôle du SAMU Social de Paris dans le dispositif hivernal d'urgence sociale

Stéfania PARIGI

Le GIP SAMU Social de Paris est renforcé durant l'hiver à plusieurs niveaux.

1. Le renforcement du 115

En hiver, les équipes de jour comme de nuit sont renforcées. Seize accueillants téléphoniques ont déjà été recrutés pour renforcer le 115 généraliste et le 115 pôle familles jusqu'au 15 mars 2004. Le 115 généraliste fonctionne 24 heures sur 24, huit personnes répondant au téléphone en permanence de 7h30 à 22h30 et de quatre à six personnes durant la nuit, selon les besoins. La régulation de l'hébergement est limitée par les 1 000 places d'urgence dont la structure dispose, auxquelles s'ajoutent les places vacantes éventuellement signalées par différentes associations.

Le 115 est également renforcé, en cas de déclenchement de niveau 2 et 3, par les plates-formes partenaires que sont le dispositif PIM (Ligne téléphonique Paris Info Mairie) ou Europ Assistance. Cette dernière a été sélectionnée dans le cadre d'une mise en concurrence et renforce désormais les

missions du 115 selon des bases commerciales à prix coûtant. Mieux que le bénévolat auparavant en vigueur, cet accord permet de poser des conditions de prestation claires. Il s'agit ainsi pour Europ Assistance de répondre à tous les signalements émis par les particuliers. Ces appels devraient être beaucoup plus nombreux cet hiver car une campagne citoyenne sera lancée par le secrétariat d'Etat (Dominique Versini) dans les prochaines semaines. L'année dernière, en passant brusquement de 300 à 3 500 appels par mois, ces appels de particuliers avaient largement engorgé le 115, or celui-ci est théoriquement réservé en priorité aux appels des sans abris eux-mêmes.

Le fonctionnement du 115 en interne n'est cependant pas modifié. La *front line* du pôle généraliste, qui correspond à la première ligne d'appel, doit être fluidifiée au maximum, l'attente ne devant pas dépasser quatre minutes. Un pôle familles spécifique a en outre été créé pour gérer toutes les familles qui demandent une solution d'urgence, qu'il s'agisse d'orienter une famille venant de province ayant subi de la maltraitance ou une famille d'origine étrangère vivant à Paris, qui vient d'être déboutée de sa demande d'asile. D'environ 1000 en 2002, le nombre de personnes en familles prises en charge par le pôle est passé à 2 200 en 2003 (dont la moitié sont des enfants majoritairement âgés de moins de 10 ans). Le dispositif étant sous tension, un système de pré-réservation des hébergements en hôtel a été mis en place durant la journée, afin d'éviter que des familles avec des enfants en bas âge se trouvent sans domicile la nuit venue.

Depuis l'an dernier, un partenariat actif a été renforcé avec trois plates-formes (associations) :

- la CAFDA, qui gère 4 000 places pour les familles demandeuses d'asile, qu'elles soient primo-arrivantes ou non ;
- l'APTM, destiné aux familles sans-papiers et qui suit actuellement 700 personnes ;
- l'Ordre de Malte(OHFOM), destiné aux familles déboutées du droit d'asile, qui prend en charge 500 personnes.

Depuis septembre 2003, l'APTM suit les familles hébergées par le 115, qui ne dépendent d'aucun des trois dispositifs. Au-delà de l'orientation téléphonique, les équipes mobiles de l'APTM mènent ainsi des entretiens en face à face avec ces familles, afin de trouver avec elles des solutions adaptées, en termes administratif, juridique, médical, alimentaire, etc. Trente à quarante personnes par semaine leur sont adressées.

Un partenariat est en outre à l'étude avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris visant à désengorger les services d'urgence pédiatrique qui sont jusqu'à présent sollicités par tous les enfants qui requièrent d'être soignés avant d'être placés dans un hôtel.

Le 115 gère également les cent quarante lits infirmiers du SAMU social et les quarante lits récemment ouverts rue de Maubeuge par l'association SOS Habitat et Soins. Un pôle infirmier spécifique a été créé au sein du 115, un médecin d'astreinte étant chargé de donner son accord à l'attribution du lit ou d'orienter les personnes trop gravement malades vers les hôpitaux.

En cas de déclenchement des niveaux 2 et 3, enfin, le 115 régule une partie des places d'accueil de nuit disponibles dans les ESI(mise à l'abri). Deux ESI sont effectivement ouverts jour et nuit tout l'hiver dans le cadre du renforcement hivernal.

Les statistiques sont quotidiennement envoyées à la DASS de Paris..

2. L'hébergement d'urgence

La majorité des familles prises en charge par le 115 sont hébergées en hôtel. A défaut de places suffisantes à Paris, l'hébergement peut avoir lieu en banlieue, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes, notamment pour les familles d'enfants scolarisés à Paris qui ne sont souvent pas en

mesure de financer leurs titres de transports. Le pôle familles veille ainsi à gérer au mieux ces différentes contraintes.

Dans la perspective des renforts hivernaux, le 115 a en outre diffusé en interne un cahier des charges rappelant aux équipes les mesures à prendre en cas d'hypothermie et la veille sanitaire à organiser auprès des sans abris qui refusent tout hébergement d'urgence. Ces dispositions ont été rédigées par les médecins du SAMU Social de Paris et par l'Observatoire (groupes de travail menés sur l'hypothermie hivernale et l'hyperthermie estivale). Les équipes de nuit ont par ailleurs été renforcées : une équipe supplémentaire en novembre et deux équipes supplémentaires à partir du mois de décembre 2003. Le dispositif peut également être renforcé par des véhicules TAM mis à disposition par la Ville de Paris, ainsi que par équipes de maraudes pédestres et mobiles. Vingt-quatre équipes étaient ainsi mobilisées l'hiver dernier, afin d'assurer la couverture de chaque arrondissement de Paris.

La régulation du 115 se traduit également par une orientation des demandeurs vers les associations qui sont mieux à même de prendre en charge leurs besoins. Les Restos du Cœurs donnent ainsi des informations régulières sur les lieux de distribution d'aide alimentaire ouverts ou sur les difficultés rencontrées par certains points de distribution. Le 115 travaille également en relation avec les associations qui gèrent des places d'hébergement en urgence et sont susceptibles de l'informer des places vacantes.

Dans le cadre d'un déclenchement de niveau 3, les personnes fidélisées dans certains ESI et gymnases auront accès à ces lieux autant que possible de manière autonome, sans avoir à repasser systématiquement par le 115. Cette fidélisation permet de ne pas déplacer ces populations fragiles chaque nuit et devrait, en cela, favoriser leur accord pour un hébergement en urgence.

Le 115 représente aujourd'hui un important dispositif. Il est tenté de limiter son action à l'urgence, celle-ci étant considérée comme un premier pas nécessaire vers les dispositifs de post-urgence.

IV. Discussion

Fabrice MOLLIEX, Secours catholique

Les solutions concrètes aux besoins d'hébergement en urgence qui viennent d'être présentées étaient nécessaires. La nécessité de devoir « bricoler » sans cesse des solutions ne persiste cependant que parce que les droits des citoyens ne sont pas respectés. Cette réunion n'est consacrée qu'aux moyens résiduels qui sont aujourd'hui dévolus à la solidarité. Il apparaît en revanche que le débat politique de fond qui devrait présider à la question du droit au logement n'a malheureusement toujours pas eu lieu. Une autre réunion devrait être organisée sur ce sujet, afin d'adopter une vision de long terme et d'échelle nationale.

Le Secours catholique avance, pour sa part, de longue date des propositions permettant d'ajuster les réponses aux besoins. Il dénonce, par exemple, le maintien prolongé de familles en CHRS qui s'explique par un manque de logements sociaux. La résolution de ces lacunes pourrait pourtant permettre aux personnes auxquelles les CHRS sont destinées d'y accéder et de libérer ainsi les places nécessaires en CHU.

Je signale par ailleurs que le Journal de Paris qui communiquait l'hiver dernier sur la politique sociale « innovante » de la Ville de Paris avait choisi pour couverture un camion du Cœur de Paris distribuant de la soupe aux SDF ! Cet exemple illustre l'incapacité des autorités publiques à respecter les droits des personnes sans abris.

Jean-Philippe HORREARD

La DASS de Paris mène une réflexion sur des réponses graduées, qui régleraient les problèmes de l'urgence immédiate à la « post-urgence ». Nous sommes effectivement confrontés à un impératif catégorique, qui exige de tendre vers l'insertion. Les moyens qui lui sont consacrés croissent d'ailleurs sans cesse. Au niveau national, 145 millions d'euros ont ainsi été alloués à l'hébergement d'urgence et de post-urgence tendant vers l'insertion. Il s'agit d'un accompagnement pérenne, tant il serait surprenant que ces crédits soient réduits l'année prochaine. Cette première réponse d'urgence nécessite cependant d'être encore consolidée, et ce, dans la logique d'autorisation qui est celle de l'administration. La mise en place de nouvelles structures exige en outre une démarche de niveau interministériel qui vise à coordonner les actions d'insertion par l'économie et le logement.

Patrick ROUYER

Je rappelle que, pour la première fois en 2003, le budget dédié à l'urgence dépasse celui consacré à l'insertion.

Luc MONTI, commission urgence, FNARS Ile-de-France

La première politique d'insertion est celle qui consiste à redonner à chaque personne sa dignité. Or il semble que, malgré les moyens importants qui sont consacrés à ce nouveau dispositif, il ne soit toujours pas permis à ces personnes de prendre le temps de se poser, pour réfléchir à leur situation et essayer d'avancer. Dans toutes les associations de terrain, les équipes sont très tendues car elles réalisent qu'aucune politique n'est menée pour lutter réellement contre l'exclusion. Tout laisse à penser en effet que le nombre d'exclus est amené à croître encore, alors qu'il est de plus en plus difficile de trouver des places d'hôtel et d'hébergement d'urgence à Paris. Ainsi, le système actuel se révèle pervers à terme, en ce qu'il fait peser sur les personnes qu'il est censé aider, ses propres errements et ses lacunes dans le domaine de l'insertion. Tout travail constructif, toute action véritablement cohérente dépendent pourtant d'une démarche dans ce sens et nécessitent de réactiver une véritable politique de veille sociale.

Benjamin POIRET

Il n'est pas souhaitable que le dispositif de Cœur de Paris ait vocation à se pérenniser, c'est pourquoi la Ville de Paris a pour projet d'ouvrir deux restaurants assis pour les sans abris en 2004-2005.

Le Conseil de Paris s'apprête en outre à voter un vœu contre les économies de 415 millions d'euros que l'Etat entend réaliser sur l'AME – même si les crédits dédiés à l'aide médicale devraient rester stables compte tenu de l'augmentation concomitante du nombre de bénéficiaires. La limitation de l'accès à l'AME, induite notamment par la mise en place d'un ticket modérateur, risque en effet de fragiliser la santé de populations qui sont parmi les plus démunies. Les élus de la Ville de Paris se montrent par conséquent très inquiets.

Il est évident par ailleurs que le maintien prolongé du dispositif d'urgence dans une dynamique de « bricolage » de mesures n'est pas acceptable d'un point de vue politique. Il n'est pas normal que des personnes restent en CHRS parce qu'elles n'ont pas accès à un logement social et que, de ce fait, elles empêchent d'autres personnes en CHU de prendre leur place en CHRS. De même, les dispositifs d'accueil social dans les CHU ne sont pas suffisamment financés. Ce problème structurel rejoint d'ailleurs l'enjeu de l'humanisation des centres, qui représente la première condition pour permettre à un sans abri de sortir de la rue. Des projets de réhabilitation sont en cours dans le centre

de Crimée et en bonne voie dans celui de Ney. Il est cependant inquiétant que l'engagement de l'Etat prévu de longue date en faveur de la réhabilitation des centres de Baudricourt, de la Mie de Pain et de George Sand n'ait toujours pas été concrétisé.

L'ensemble de ces questions n'est évidemment pas seulement d'ordre technique. Celles-ci relèvent également d'une responsabilité politique, qui incombe tant à la Ville de Paris qu'à l'Etat.

Flora PULVAR, Croix-Rouge, antenne médicale, Paris XIIIè

J'aimerais savoir comment s'organisent les relations avec les départements périphériques. Les familles envoyées par le 115 dans les centres de Fleury-Mérogis ou de Maisons-Alfort, par exemple, sont confrontées à des refus de prise en charge sociale ou d'accès à la cantine pour leurs enfants. Si ces réactions sont sans doute marginales, elles sont vécues de manière très violente par les familles.

Stéfania PARIGI

Le pôle familles du 115 est confronté quotidiennement à cette question et doit en effet négocier avec certaines municipalités l'accueil de familles – qui sont d'ailleurs dites « parisiennes » alors qu'elles n'ont par définition pas d'origine territoriale. Il apparaît important de discuter avec ces interlocuteurs de leurs limites d'accueil, mais aussi de leur expliquer que pour les nombreuses familles qui sont obligées de vivre à l'hôtel, le suivi en termes d'aide juridique, de scolarisation ou de distribution alimentaire est difficile à organiser.

Dans la plupart des municipalités d'accueil, les directeurs d'école se montrent souvent plus coopératifs que les élus, en ne déclarant pas les quelques enfants qu'ils font déjeuner gratuitement à la cantine. Le 115 tente par conséquent d'expliquer au mieux aux municipalités réticentes les faibles moyens dont il dispose et le caractère urgent de la mise à l'abri de ces familles. Il convient surtout d'être ferme quant au nécessaire partage des compétences et des difficultés liées à cette prise en charge. Un débat est d'ailleurs mené actuellement au sein de la région Ile-de-France, afin de réfléchir au moyen de gérer cet accueil au-delà de Paris intra-muros.

Patrick ROUYER

Le débat sur la territorialisation de la prise en charge de la pauvreté, compte tenu de découpages administratifs entre municipalités et départements qui n'ont aucun sens, est à nouveau à l'ordre du jour dans le cadre des discussions sur la décentralisation du RMI. Dans tous les cas, il est impératif de dénoncer l'idée selon laquelle chaque municipalité devrait s'occuper de « ses » pauvres.

Jean-Philippe HORREARD

La DASS réfléchit, pour sa part, à un dispositif de coordination régionale des hébergements à l'hôtel et en centre. L'information sur les flux de populations qui viennent de la capitale doit avant tout être diffusée aux départements limitrophes qui les hébergent, afin de favoriser un suivi efficace en termes d'accueil et d'accompagnement social. Cette réflexion réunit la DRASS, la préfecture de région et les DDASS de la région parisienne. La coordination des actions au niveau régional devrait ainsi favoriser le dialogue entre les préfets chargés de l'hébergement d'urgence et les élus.

Patricia VALLETTE, assistante sociale

Le nombre de personnes ne vivant que des minima sociaux et n'ayant accès ni au parc HLM, ni au parc privé est sans cesse croissant. Or ces personnes ne peuvent même plus trouver de place à l'hôtel, toutes les places étant occupées par le SAMU. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où l'urgence engendre l'urgence. Aucun travail social n'est plus possible et l'exclusion devient une fatalité, faute de moyens de prévention. La question du logement reste donc un problème crucial en Ile-de-France.

La mise en œuvre du plan hivernal à Paris

Table ronde

La table ronde réunissait les intervenants suivants :

Jacques BRESSON, directeur, Œuvres de la Mie de Pain

Emmanuel COURCIER, Œuvres de la Mie de Pain

Eric DEMANCHE, CAFDA

Béatrice PARINGAUX, Restos-Relais du Cœur

Yves POUPENEY, DACOR

Hector CARDOSO, Secours Catholique

La table ronde était animée par Patrick ROUYER, délégué, FNARS Ile-de-France

Patrick ROUYER

Les acteurs de l'urgence sociale à Paris vont exposer la manière dont ils appliquent le protocole hivernal sur le terrain, ainsi que l'analyse qu'ils tirent de ses conditions de mise en œuvre.

I. Le rôle de DACOR

Yves POUPENEY

DACOR coordonne les centres d'accueil de jour en Ile-de-France.

A Paris, 200 personnes en moyenne passent par les ESI. Elles représentent des populations très variées. Or, en hiver comme en été, l'un des fondements de ces centres est l'inconditionnalité de l'accueil. Si ces ESI ont prouvé depuis longtemps leur pertinence et leur efficacité, leurs capacités d'accueil sont actuellement largement dépassées. Afin d'accueillir au mieux tout le monde, les centres sont cependant contraints de trouver des solutions pour les personnes qui manifestent un comportement violent, abusif ou qui tendrait à détourner le lieu de son objectif. Il relève cependant de la responsabilité collective que ces personnes soient accueillies quelque part. Les ESI buttent en outre sur les conditions d'accueil, qui deviennent déplorables, compte tenu du trop grand nombre de personnes reçues par rapport au nombre de personnes les accueillant. Si chacun fait preuve de professionnalisme, l'absence de moyens et la surcharge de travail ne peuvent manquer de remettre en cause la qualité de l'accueil.

Une volonté politique forte est plus que jamais nécessaire pour garantir le respect des personnes fragiles, mais aussi des équipes de bénévoles. Il convient ainsi de créer un partenariat entre les différents intervenants, mais aussi entre les départements concernés, qui perdure toute l'année. D'autres ESI devraient par ailleurs être créés.

Pour l'heure, le dispositif hivernal de niveau 2 prévu à Paris ne paraît pas encore suffisamment clair, notamment en termes de partenariats. En outre, si le niveau 3 devait être déclenché, il va de soi que l'ensemble des centres d'accueil de jour répondrait présent, comme cela a toujours été le cas.

II. Le rôle des Restos-Relais du Cœur

Béatrice PARINGAUX

Les Restos-Relais du Cœur sont une association régie par la loi de 1901, qui a été créée par Coluche en 1985, dans le but d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies par l'accès à des repas gratuits, mais également par la participation à leur insertion économique et sociale. L'aide alimentaire est ainsi considérée comme un moyen de tisser des liens et peut constituer une première victoire contre l'exclusion. Cette aide prend deux formes :

- les colis alimentaires, pour les personnes qui ont un toit et la possibilité de cuisiner ;
- les repas chauds, qui sont servis aux autres personnes, en particulier aux sans abris.

1. Le dispositif hivernal

Durant l'hiver 1985-1986, 8,5 millions de repas ont été servis par 5 000 bénévoles ; en 2002-2003, ce sont 61,5 millions de repas qui ont été délivrés et 42 000 bénévoles qui y ont participé dans toute la France. L'augmentation de l'aide est constante, la pauvreté elle-même ne régressant pas.

La structure des Restos du Cœur est décentralisée. Elle se compose d'une association nationale et de 113 associations départementales. L'association départementale de Paris comprend, quant à elle, 1 800 bénévoles. Durant l'hiver 2001-2002, 2 millions de colis alimentaires ont été distribués à 27 000 bénéficiaires, ainsi que 700 000 repas chauds.

La prochaine campagne commencera le 8 décembre et se terminera le 26 mars 2004. Cinq sites de distribution seront mobilisés dans les III^e, XIV^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements. Ces centres sont sectorisés. Les bénéficiaires s'inscrivent dans chaque centre, une carte leur étant attribuée pour toute la saison sur la base de critères de revenus (différence entre les ressources et le loyer + les dettes). La quantité de produits distribués est par ailleurs calculée en fonction du nombre de personnes dans les familles. Ces colis permettent aux bénéficiaires de préparer chaque jour un repas complet par personne.

Afin de retisser du lien social pour ces personnes en grande difficulté, deux bibliothèques ont par ailleurs été créées, sur les sites du XVIII^e et du XIX^e arrondissement. Dans chaque site, des cafétérias permettent en outre d'accueillir les personnes qui souhaitent discuter autour d'un café, voire de trouver une aide pour entamer certaines démarches administratives.

(une feuille présentant les activités des restos du cœur est joint en annexe de ce document)

2. Les activités tout au long de l'année

a. La distribution de repas

En dehors des périodes d'hiver, des repas chauds sont servis pour les personnes sans abris. A midi, ils sont servis dans les centres du III^e arrondissement (300 repas) et du XX^e arrondissement (600 repas). Un troisième centre devrait ouvrir le 15 décembre 2003 dans le XIII^e et pourra servir 300 repas. Tous les soirs, quatre camions distribuent en outre environ 1 800 repas complets aux sans abris, sur des sites précis, tandis qu'en partenariat avec la DASS, la CAFDA, le SAMU et l'APTM, 200 repas chauds sont servis aux familles le soir, sur les sites du III^e et du XX^e arrondissement, afin que les enfants puissent dîner dans des lieux couverts. Enfin, deux maraudes distribuent environ 60 repas, en circulant chaque soir dans le Nord et le Sud de Paris.

b. Les Relais du Cœur

Les personnes en grande précarité peuvent également se rendre dans les trois Relais du Cœur de la capitale, où elles sont accueillies par des bénévoles et peuvent trouver une écoute, une aide pour des démarches administratives ou une orientation vers d'autres associations ou des travailleurs sociaux. Chaque permanence reçoit en moyenne soixante personnes. Sont présents un médecin et un avocat bénévoles, ainsi qu'une déléguée de la CPAM qui peut permettre l'ouverture à la couverture maladie universelle.

Enfin, au siège des Restos du Cœur, un service culturel distribue des places gratuites de théâtre, de cirque et de cinéma. Trois salles parisiennes sont partenaires et organisent des débats après les projections.

III. Le rôle des Œuvres de la Mie de Pain

1. Le projet global

Jacques BRESSON

J'ai pris mes fonctions de directeur de la Mie de Pain au mois d'août 2003. Ces œuvres, créées au XIX^e siècle, proposent six projets différents : un centre d'hébergement d'urgence, une pension de famille, un relais social, un espace solidarité insertion, une colonie de vacances et un foyer de jeunes travailleurs. L'ensemble de ces structures fonctionne toute l'année – la colonie plus spécifiquement pendant les vacances scolaires et le refuge durant l'hiver.

La Mie de Pain sort aujourd'hui d'une période difficile, liée à une insuffisante maîtrise administrative de ses procédures et de ses budgets. Elle entre par conséquent désormais dans une phase de gestion plus active de ses projets. En outre, l'ESI a connu quelques problèmes architecturaux, mais devrait prochainement rouvrir, après une deuxième série de travaux, et, espérons-le, retrouver le label espace solidarité insertion qu'il avait perdu.

L'association est aujourd'hui totalement mobilisée pour prendre sa place dans les dispositifs d'urgence. Près de la moitié du conseil d'administration a d'ailleurs été changée, une nouvelle présidente et un nouveau directeur ayant été nommés.

Les projets de la Mie de Pain sont portés à la fois par des salariés et par des bénévoles. Un chantier sera prochainement ouvert pour réfléchir à la place que chacun doit prendre dans le dispositif, les compétences de chacun devant être mises en complémentarité au service de l'accueil des personnes.

2. Le refuge

Le centre d'hébergement d'urgence de la Mie de Pain, qui date de 1931 et dont les portes ressemblent à celles d'une prison, mériterait sans aucun doute de faire partie des projets d'humanisation évoqués par la Ville de Paris. La réhabilitation des locaux ne saurait cependant éviter une rénovation des modes de fonctionnement internes de la Mie de Pain.

Les actions menées au sein du refuge visent tout d'abord à retisser le lien social ou à le pérenniser lorsqu'il existe. Il s'agit pour les bénévoles d'être toujours conscients de la nécessité de faire un pas vers l'autre, et ce, malgré la fatigue et les difficultés. Cette volonté se traduit cette année par plusieurs mesures :

- une attention plus marquée aux personnes hébergées au moment de leur accueil ;

- la présence active des bénévoles dans les dortoirs et les réfectoires, afin d'assurer une écoute, au-delà de la distribution des repas ou des kits d'hygiène ;
- une démarche volontaire du service médical dans les dortoirs, les infirmières et les aides soignants n'attendant pas d'être sollicités pour aider les personnes – par exemple à descendre les escaliers, pour les plus fragiles d'entre eux ;
- un travail de conseil social à long terme, permettant une orientation vers les autres structures de la Mie de Pain ou vers des partenaires extérieurs.

L'objectif de la Mie de Pain est de mener une action de qualité et de la développer. Il s'agit bien entendu d'accueillir des personnes, mais également de se préoccuper de la manière dont cet accueil est offert.

Emmanuel COURCIER

Cette année, les principales modifications concrètes apportées au fonctionnement du refuge sont :

- un horaire plus tardif de fermeture : 8 h du matin au lieu de 7 h, l'heure d'ouverture étant maintenu à 17h30 ;
- l'instauration d'un système de carte à la saison pour les personnes de plus de 45 ans, qui permet dans une certaine mesure de les sécuriser dans la précarité de longue durée qu'ils vivent le plus souvent, en leur garantissant 316 places tous les soirs ;
- un accueil désormais assuré par des agents d'accueil de l'urgence sociale, salariés de la Mie de Pain, et non plus par les personnels d'une société de sécurité et de surveillance ;
- la limitation du nombre de personnes accueillies à 600, afin d'améliorer l'accueil et de supprimer, par exemple, les matelas placés sur le sol dans le hall pour les personnes les plus mal en point ;
- des petits déjeuners désormais préparés et servis par les agents de service de la Mie de Pain et non plus par un prestataire extérieur.

IV. Le rôle de la CAFDA

Eric DEMANCHE

Comme son nom l'indique, la coordination d'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA) n'est pas un centre, mais une association qui relie différents intervenants. Elle est gérée par le Centre d'action sociale protestant (CASP).

La première mission de la CAFDA est d'accueillir les familles demandeuses d'asile à Paris. Elle s'adresse ainsi aux foyers comprenant des enfants mineurs ou à naître, qui, au titre de la convention de Genève de 1951, demandent protection, compte tenu des risques pesant sur leur vie dans leur pays d'origine. A côté de cet asile conventionnel, il existe également un asile territorial, qui a cependant vocation à disparaître.

La première protection demandée par les familles est d'ordre juridique. Elle concerne la reconnaissance formelle de l'asile, dont est chargée, après examen détaillé du dossier, l'OFPPA ou,

en cas d'échec devant cette première instance, la Commission des recours. Cette seule protection ne suffit cependant pas, les familles ayant besoin d'être hébergées, alimentées, sécurisées, voire soignées. Un dispositif d'accueil existe en France, mais il reste insuffisant, malgré les nombreuses places créées en CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile) et en AUDA (accueil d'urgence des demandeurs d'asile, créé par Elisabeth Guigou au printemps 2001, en partenariat avec la SONACOTRA). A Paris, on ne compte que 270 places en CADA, chiffre largement inférieur aux besoins.

La CAFDA tente de palier ce manque en organisant un accueil de première urgence et en ciblant son action sur les familles. Celles-ci sont ainsi mises à l'abri, le soir de leur arrivée, dans un hôtel commercial. Rapidement, un accueil social et juridique est ensuite organisé.

Ces familles étant accueillies sans limitation de temps et de nombre de personnes, la CAFDA gérait jusqu'en juin 2003 près de 4 500 personnes. Le CASP a jugé que cette situation devenait impossible à tenir, compte tenu du nombre d'entrées toujours supérieur au nombre de sorties. Un plafond a donc été fixé à 4 000 – soit 2 000 enfants et 2 000 adultes en moyenne.

La CAFDA organise ainsi pour les familles tout d'abord un rendez-vous à la Préfecture de police, afin d'obtenir l'autorisation de séjour, puis l'ouverture des droits à la couverture maladie universelle, le dépôt d'une demande à l'OFPRA, puis éventuellement à la Commission des recours, la demande d'hébergement au sein du dispositif national d'accueil, l'organisation du départ en CADA, la scolarisation des enfants, la maternité pour les 200 enfants qui naissent chaque année dans ce cadre, la distribution de colis alimentaires (grâce au partenariat avec la Banque alimentaire Paris Ile-de-France) ou l'orientation vers des repas servis aux Restos du Cœur, au Secours catholique, au Centre israélite de Montmartre, etc. La CAFDA gère en outre la participation à des cours de français (en son sein même ou par le biais de la CIMAD), l'accueil sanitaire organisé par Médecins du monde à la CAFDA – qui joue un rôle de prévention, d'orientation vers l'hôpital et d'encouragement à différents dépistages (tuberculose, hépatite, VIH, etc.) – et l'organisation de vacances (avec le Secours populaire, les paroisses protestantes, etc.).

Aujourd'hui, la CAFDA s'occupe de 1 150 familles, soit 3 850 personnes. Le maintien en dessous du plafond de 4 000 personnes permet de continuer à accueillir les familles dès leur arrivée à Paris – en partenariat avec le 115, qui les héberge quand la CAFDA est fermée, le soir et le week-end.

La principale préoccupation actuelle de la coordination est de favoriser la sortie du dispositif. Sur les dix premiers mois de 2003, les sorties correspondent :

- à 53 % à des départs en CADA et en AUDA, sur tout le territoire français ;
- à 18 % à des personnes qui ont disparu de la circulation ;
- à 7 % à des personnes ayant manifesté un comportement violent et ont été exclues ou à des familles ayant refusé de partir en CADA – nombre d'entre elles préférant en effet rester à l'hôtel, c'est-à-dire à Paris ;
- à 6 % à des familles déboutées de l'asile conventionnel, qui ont été recueillies par l'Ordre de Malte ;
- à 5,5 % à des personnes pour lesquelles des solutions individuelles de logement ont été trouvées ;
- à 4,5 % à des familles placées sur les secteurs ;
- à 4 % à des familles prises en charges par le 115, en particulier celles qui ont été déboutées de l'asile conventionnel et qui n'ont pas été recueillies par l'Ordre de Malte.

Durant toute l'année, la CAFDA a pour objectif d'accueillir toutes les familles demandeuses d'asile, en restant sous le seuil des 4 000 personnes. Cette seule restriction a pour but d'éviter le risque d'embolie du dispositif qui pourrait laisser des enfants dans la rue.

V. Le rôle du Secours Catholique

Hector CARDOSO

Durant l'hiver 1984-1985, le Secours catholique avait considéré comme une victoire le fait d'ouvrir le chapiteau de la Porte de Pantin et quelques stations de métro pour accueillir des sans abris, compte tenu de l'insuffisance des dispositifs d'accueil. Vingt ans après, il fait ouvrir des casernes et des locaux désaffectés d'hôpitaux, car la situation n'a pas changé.

Si le nombre de places d'accueil a augmenté en même temps que croissait le nombre de sans abris, aucune réflexion en profondeur n'a été menée ces deux dernières décennies pour se donner les moyens de réduire l'urgence au profit de la réinsertion et éviter ainsi le déplacement des individus de CHU en CHU, d'année en année. En attendant des solutions politiques aux problèmes de logement et de chômage, le Secours catholique demande par conséquent l'attribution de moyens supplémentaires aux intervenants de l'accueil d'urgence, leur permettant d'engager un travail en profondeur, dans le temps long, et d'instaurer une confiance avec les personnes exclues.

Le Secours catholique est une association caritative et sociale créée en 1946. Les bénévoles sont des intervenants sociaux formés à l'écoute et à l'accueil, qui sont issus de différents milieux et tentent ainsi d'aider les personnes exclues à sortir de leur isolement social. Leur approche est triple.

Il s'agit tout d'abord d'aller dans la rue à la rencontre de ces populations. Une centaine de bénévoles sont présents régulièrement dans certains lieux de passage (gare Montparnasse et gare du Nord), tandis que des équipes mobiles se déplacent autour de ces lieux d'accueil pour établir un contact. Enfin, des tournées de nuit sont organisées tous les vendredis et un samedi par mois, les équipes étant renforcées en période de grand froid.

Ensuite, dans le but de fixer les personnes, trois lieux d'accueil ont été créés (gare d'Austerlitz, dans le XII^e et dans le XVII^e arrondissement) pour répondre aux besoins fondamentaux (se laver, se changer, manger, etc.), mais tenter également d'établir une relation de confiance par l'écoute, permettant éventuellement de faire émerger une demande d'insertion sociale. Ces lieux accueillent entre 50 et 150 personnes par jour.

Si une demande est effectivement formulée, un travail plus en profondeur s'organise sur la base d'un contrat. Celui-ci est géré par les partenaires du Secours catholique que sont Médecins du monde, la Ville de Paris, le 115, etc. L'hébergement est organisé dans des hôtels ALT ou dans des caravanes, pour ceux qui ne se sentent pas prêts à être « enfermés » dans des lieux de vie traditionnels. Des ateliers leur sont par ailleurs proposés leur permettant d'être acteurs à part entière d'une activité (groupe de parole, football, etc.). Un accueil de jour sur invitation, qui ne réunit jamais plus de quinze personnes, permet en outre à ceux qui le souhaitent de retrouver des gestes quotidiens, comme la cuisine, la lecture des journaux, le téléphone. C'est un souci permanent de l'association que de donner le temps à la personne de pouvoir se retrouver avec elle-même.

Enfin, le Secours catholique gère des lieux d'hébergement d'urgence, qui sont sans condition d'entrée et dont la durée de séjour dépend du projet envisagé par l'individu pour la sortie. Environ 1 500 personnes sont accueillies par semaine. L'association arrive à sortir cinq à dix personnes du dispositif de l'urgence chaque année.

VI. Discussion

Pedro MECA, fondateur des Compagnons de la nuit

Si le travail effectué par les bénévoles des Restos du Cœur est formidable, il faut insister sur le fait qu'il est honteux qu'ils aient encore à le poursuivre après tant d'années.

L'humanitaire est par ailleurs en train de réduire à néant les efforts que devrait mener le travail social, car la durée et la confiance que celui-ci exige ne sont jamais permises dans les conditions d'urgence qui sont toujours celles du travail de rue.

Par ailleurs, il n'est pas question, la nuit, d'ouvrir des espaces de convivialité, mais de parole. Or ce travail d'écoute est bien plus difficile qu'en journée. Cette humanisation est nécessaire, mais suppose des conditions d'exercice spécifiques.

Hector CARDOSO

J'aimerais savoir quelle différence existe entre le dispositif hivernal de niveau 3 et le plan Orsec.

Jean-Philippe HORREARD

Ces deux dispositifs sont tout à fait distincts. Il s'agit, d'une part, d'un système de secours, d'autre part, d'un système d'urgence extrême. Rien n'empêche cependant que les deux plans soient déclenchés en même temps.

Pedro MECA, fondateur des Compagnons de la nuit

Je souhaiterais savoir pourquoi le dispositif de rue répond aux besoins des demandeurs d'asile.

Hector CARDOSO

Dès les débuts du plan Atlas, le système d'accueil des demandeurs d'asile était embolisé. Le problème n'est pas nouveau et correspond davantage aux failles du système qu'au nombre de réfugiés. Des vagues de demandeurs d'asile arrivent régulièrement, sans que le fonctionnement du système soit révisé.

Patrick ROUYER

Il existe plus profondément une absence de volonté politique à régler la question des demandeurs d'asile, en France comme en Europe, alors que ces pays développés auraient pourtant les moyens de faire preuve de solidarité. Ce problème a trouvé quelques solutions en termes de sécurité publique, mais pas en termes de solidarité.

Flora PULVAR, Croix Rouge, antenne médicale, Paris XIII^e

J'aimerais connaître les relations de la CAFDA avec les CADA dans lesquels elle envoie des familles. Certains centres ont en effet des moyens très réduits qui ne leur permettent pas, dans certains cas, d'assurer les soins des personnes (comme en Seine-et-Marne) ou de leur financer un suivi juridique (comme à La Rochelle, qui refuse de prendre en charge les frais d'un avocat pour

défendre le dossier d'une famille à Paris). De plus, des problèmes se posent pour les enfants issus de pays où prévalait une très grande violence. En effet, aucun suivi psychologique n'est assuré si leurs parents n'en font pas la demande expresse, ce qui laisse craindre l'émergence de futures générations de délinquants.

Eric DEMANCHE

Je doute que les enfants de demandeurs d'asile soient davantage susceptibles de devenir des délinquants que ceux d'autres catégories de population, étant donné les capacités d'adaptation et d'insertion souvent impressionnantes qu'ils déploient à leur arrivée, notamment en apprenant le français très rapidement.

Je ne suis pas, par ailleurs, en mesure d'assumer l'organisation du dispositif national d'accueil. Je reste cependant très dubitatif sur les informations concernant la rupture des soins, tant le système sanitaire français est performant. La rupture au niveau de la scolarisation des enfants est par ailleurs incontournable lorsque les familles quittent leur hôtel pour des CADA situées en dehors de Paris. Les moyens en AUDA sont encore plus faibles qu'en CADA, mais l'orientation vers les écoles est toujours assurée. Enfin, aux termes de la circulaire administrative régissant les CADA, le financement des frais d'avocat n'est pas prévu.

Martin CHOUTET, Secours catholique

Face à la crise patente de l'hébergement et du logement, qui a, une fois de plus, été dénoncée durant ce colloque, des travailleurs sociaux du département de Seine-Saint-Denis ont décidé de s'organiser en collectif pour interpeller les élus. Des démarches ont déjà été entreprises et le mouvement s'étend aujourd'hui à Paris. (Collectif des travailleurs sociaux de Paris pour le droit au logement e-mail : colparistslog@voila.fr tel : 0144845050) Toutes les personnes qui souhaitent ne plus rester les témoins muets de ce scandale sont les bienvenues. Elles peuvent nous contacter au numéro de téléphone suivant : 01 42 00 31 34.



LES ACTIVITÉS DES RESTOS DU CŒUR

novembre 2003



CAMPAGNE D'HIVER

Distribution des colis alimentaires

A partir du 8 décembre 2003

PARIS 3 ^e 6, rue Rambuteau M° : Rambuteau ou Hôtel de Ville	Pour les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e 11^e, et 12^e Ardts du lundi au vendredi de 14h à 17h
PARIS 14 ^e 10, rue Julia Bartet M° : Porte de Vanves	Pour les 7^e, 8^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e Ardts du lundi au vendredi de 9h à 12h
PARIS 18 ^e 20, rue du Département M° : La Chapelle ou Stalingrad	Pour les 9^e, 17^e et 18^e Ardts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
PARIS 19 ^e 170, rue de Crimée M° : Crimée	Pour les 10^e et 19^e Ardts du lundi au vendredi de 9h à 12h
PARIS 20 ^e 107, rue Haxo M° : Télégraphe	Pour le 20^e Ardt du lundi au vendredi de 9h à 12h

LES REPAS CHAUDS DU MIDI

PARIS 3 ^e 6, rue Rambuteau M° : Rambuteau ou Hôtel de Ville	PARIS 20 ^e 107, rue Haxo M° : Télégraphe
--	---

LES CAMIONS

Distribution de repas tous les soirs à partir de 20h00,
sauf le dimanche à partir de 19h30, aux endroits suivants :

Lundi	Denfert-R.	Nation	St-Lazare	Flandre	Repas chauds pour les familles	Repas chauds pour les familles
Mardi	Invalides	République	Nationale	Bréguet-S.		
Mercredi	Denfert-R.	Nation	St-Lazare	Flandre		
Jeudi	Invalides	République	Salpêtrière	Bréguet-S.		
Vendredi	Denfert-R.	Nation	St-Lazare	Flandre		
Samedi	Invalides	République	Bréguet-S.	****		
Dimanche	Invalides	Nationale	Gare Est	****		

Denfert-Roch.	: Place Ile-de-Sein, Bld Arago	Gare de l'Est	: entrée avenue Verdun
Nation	: 42, cours Vincennes	Salpêtrière	: Square Marie Curie
Saint-Lazare	: Place de Budapest	Flandre	: 42/46, rue de Flandre
Invalides	: Commissariat (9, rue Fabert-7è)	Bréguet-Sabin	: 16/18 bd R.Lenoir
République	: Milieu du Square	Nationale	: Métro Nationale
Haxo	: 107, rue Haxo	Rambuteau	: 6, rue Rambuteau

+ 2 Maraudes tous les soirs

LES RELAIS DU CŒUR

PARIS 4 ^e 7, bld Bourdon M° : Quai de la Rapée	lundi – mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
PARIS 9 ^e 8 bis, rue Choron M° : Notre Dame de Lorette	mardi et jeudi de 9h30 à 12h00
PARIS 19 ^e 170, rue de Crimée M° : Crimée	mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00